

## Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention

**Action n°1 : Mieux prévenir les pathologies professionnelles par une coordination avec les acteurs de la santé au travail**

Mission(s) ACI	Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention
<b>Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)</b>	« Prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé » <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de prévention de proximité</li> <li>• Education thérapeutique du patient</li> </ul>
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Le territoire de la CPTS Nevers Sud-Nivernais accueille un tissu industriel conséquent. Les acteurs de la santé au travail sont peu nombreux : MTN Prévention, pour les salariés du secteur privé, et un GIP en cours de structuration, pour les agents des trois fonctions publiques. Certaines grandes entreprises ont, quant à elles, leur propre service de santé au travail (GRDF, APERAM, ...). Pour favoriser l'accompagnement médico-social des patients (maintien dans l'emploi, reconversion professionnelle, accident du travail, maladie professionnelle, invalidité, retraite), les médecins traitants manquent parfois d'une connaissance suffisante des spécificités des différents régimes (salarié du privé, agent des différentes fonctions publiques) ou des situations (handicap).</p> <p>Une meilleure coordination des acteurs de la santé au travail et des professionnels de santé libéraux permettra de mieux prévenir et prendre en charge la survenue des pathologies professionnelles. Ces pathologies impactent lourdement le parcours professionnel des patients, pouvant entraîner des arrêts de travail à répétition et un départ à la retraite anticipé pour raisons médicales. Dans un contexte de vieillissement de la population active et des prochaines évolutions des conditions d'ouverture des droits à la retraite, coordonner la prévention de telles pathologies dans une perspective pluridisciplinaire est essentiel.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	Améliorer la prévention et la prise en charge des maladies professionnelles
<b>Personnes référentes de l'action</b>	Mme JULIEN, conseillère départementale Docteur Xavier BUCHHOLTZ

<b>Éléments du diagnostic territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des industries dans le secteur de l'emploi sur le territoire de la CPTS</li> <li>• Insuffisance de la connaissance du Statut de la Fonction Publique par les médecins libéraux</li> <li>• Nombre limité des acteurs de la santé au travail</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire un recensement (annuaire) des équipes de professionnels chargés de la santé au travail (médecins, infirmiers...) présents sur le territoire et des structures où ils exercent et diffuser cet annuaire à l'ensemble des professionnels de santé du territoire</li> <li>• Organiser des réunions avec les acteurs de la santé au travail afin d'identifier les problématiques et d'établir des protocoles d'échanges d'informations et de coordination (cas types par exemple) qui seront utilisés avec l'accord des patients</li> </ul>
<b>Lien avec les autres actions de la CPTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'exercice coordonné</li> <li>• Formation des professionnels de santé</li> </ul>
<b>Public bénéficiaire</b>	Ensemble des professionnels de santé Population de la CPTS
<b>Territoire couvert</b>	Ensemble du territoire de la CPTS
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance Maladie</li> <li>• ARS</li> <li>• GRADES</li> <li>• MTN</li> <li>• URPS des différentes professions</li> <li>• DREETS BFC (Docteur GAUDREY ou Docteur HENROTIN)</li> <li>• CRRPE</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	A débuter dans le courant du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022